

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Emmanuel FRAUD, maire, dans la salle du Conseil Municipal, 2, place du Prieuré.

<u>Date de convocation :</u> 22 octobre 2021
<u>Date d'affichage :</u> 22 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

14 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Laurent HIRTZMANN, M. Dominique LECOINTE, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY
Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY,

5 Excusés : M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, (a donné pouvoir à Mme RENAULT Laurence) Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Natacha DURAND

2021-07-01 AFFAIRES GENERALES : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24/09/2021

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 24 septembre dernier à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations en séance.

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 24 septembre dernier :

- **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Emmanuel FRAUD, maire, dans la salle du Conseil Municipal, 2, place du Prieuré.

Date de convocation :
22 octobre 2021
Date d'affichage :
22 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

14 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Laurent HIRTZMANN, M. Dominique LECOINTE, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY
Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY,

5 Excusés : M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, (a donné pouvoir à Mme RENAULT Laurence) Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Natacha DURAND

2021-07-02 LIFFRE-CORMIER : Approbation du rapport de CLECT

Approbation du rapport de la CLECT du 15 septembre 2021

Rapporteur : EMMANUEL FRAUD, MAIRE

- Vu** le Code Général des Impôts, et plus particulièrement l'article 1609 nonies C ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales et particulièrement le premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 15 juin 2021 portant modification des statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Conformément aux dispositions du 1bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, « *le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges* ».

La CLECT du 15 septembre 2021 a eu pour objet les points suivants :

Les communes qui appartenaient antérieurement à la Com Onze avaient transféré la compétence relative à la gestion des ALSH à l'EPCI.

Lors de la fusion et en vue d'harmoniser les compétences, il a été adopté une voie médiane prévoyant la gestion par LCC des ALSH pendant les vacances scolaires, les communes restant compétentes pour la gestion de l'accueil le mercredi. Cette compétence communautaire est effective depuis le 1er septembre 2020.

Les conclusions de cette réunion sont retracées dans un rapport, transmis en annexe à la présente délibération et diffusé auprès des communes pour approbation par délibération des conseils municipaux des communes membres concernées.

A noter deux traits saillants avec deux communes dont l'impact sur AC sera lissé, les villes de Liffré et Chasné sur Ilet :
Variation AC de Liffré au titre de l'ALSH pendant les vacances :

	2021	2022	2023	2024	2025
Variation AC au titre de l'ALSH	122 768.24	121 381.84	119 995.44	118 609.04	117 222.64
AC définitive	2 015 615.60	2 014 229.20	2 012 842.8	2 011 454.4	2 010 070

Pour la commune de Chasné, il est donc proposé un impact sur AC prospectif sur trois années basées sur des charges et recettes dans des communes comparables et notamment Mézières sur Couesnon :

	2021	2022	2023
Dépenses	53 290	64 145	75 000
Recettes	21049.21	25 330	29 617
Variation AC au titre des ALSH	32 240.79	38 815	45 683
AC définitive	19 058.88	12 484.67	5 616.67

Suivant les conclusions de ce rapport, les attributions de compensations pour l'année 2021 suite à l'approbation du rapport de CLECT sont les suivantes :

	AC 2021 Révisées suite à la CLECT du 23/03/2021	AC REVISEES SUITE AU TRANSFERT ALSH ET EJ
La Bouëxière	325 189.43 €	241 888.70 €
Chasné sur Illet	93 826.78 €	19 058.88 €
Dourdain	42 870.90 €	42 870,90 €
Ercé près Liffré	78 072.17 €	9 338.54 €
Gosné	88 727.10 €	88 727,10 €
Mézières sur Couesnon	57 096.34 €	57 096,34 €
Livré sur Changeon	18 383.42 €	18 383,42 €
Liffré	2 217 179.47 €	2 015 615.60 €
Saint Aubin du Cormier	408 330.25€	408 330,25 €
TOTAL	3 336 583.59€	2 901 309.73 €

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- **VALIDER les conclusions du rapport de la CLECT et la révision des attributions de compensations telle que présentée ci-dessus ;**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Emmanuel FRAUD, maire, dans la salle du Conseil Municipal, 2, place du Prieuré.

Date de convocation :
22 octobre 2021
Date d'affichage :
22 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

14 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Laurent HIRTZMANN, M. Dominique LECOINTE, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY
Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY,

5 Excusés : M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, (a donné pouvoir à Mme RENAULT Laurence) Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Natacha DURAND

2021-07-03 LIFFRE-CORMIER : Application pénalité de retard au centre de loisirs

Il s'agit ici de fixer une pénalité pour tarifier les retards trop importants et répétés de certains parents au centre de loisirs. L'objectif n'est pas de pénaliser un retard exceptionnel mais seulement les retards répétitifs, injustifiés après 19h qui supposent la présence de nos agents en dehors de leurs heures de travail. Liffre-Cormier propose l'application d'une pénalité d'un montant de 5€.

La pénalité de 5€ sera appliquée pour tout retard non justifié et sans prévenance des parents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDER l'application d'un montant de 5€ aux familles dont l'enfant reste régulièrement au centre de loisirs après 19h.

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Emmanuel FRAUD, maire, dans la salle du Conseil Municipal, 2, place du Prieuré.

<u>Date de convocation :</u> 22 octobre 2021
<u>Date d'affichage :</u> 22 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

14 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Laurent HIRTZMANN, M. Dominique LECOINTE, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY
Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY,

5 Excusés : M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, (a donné pouvoir à Mme RENAULT Laurence) Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Natacha DURAND

2021-07-04 FINANCES : Budget commune : Décision Modificative N°3

il est proposé au Conseil de valider la présente Décision Modificative (DM n°3)

Désignation	Dépenses m		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 798,85 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 798,85 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	3 798,85 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections , .		3 798,85 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FOCTIONNEMENT	3 798.85€	3 798.85€	0.00€	0.00€
INVESTISSEMENT				
D-020 Dépenses imprévues (investissement)	5 340,58 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	5 340,58 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28128 ' Autres agencements et aménagements de terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 552.00 €
R-28135 Installation générales, agencements, aménagement des construction	0.00 €	0.00 €	0.00 €	557,00 €
R-28151 Réseaux de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	49,00 €
R-281534 Réseaux d'électrification	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50,65 €
R-28158 ' Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	260.00 €
R-28183 ' Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	330.20 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 798,85 €
D-2158-29 .MAIRIE	0.00 €	2484.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-87 : VOIRIE ET SIGNALITIQUE	0.00 €	3 523,43 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisation corporelles	0.00 €	6 007,43 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-83 ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €	2 646.00) €	0.00 €	0.00 €
D-2315-74 SECURISATIONETAMENAGEMENTBOURG ET RUE ST MAURON	0.00 €	486.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	3132,00€	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	5 340.58€	9 139.43€	0.00 €	3 798.85
TOTAL GENERAL		3798.85		3 798.85 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTER** la décision modificative n°3 du budget communal

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Emmanuel FRAUD, maire, dans la salle du Conseil Municipal, 2, place du Prieuré.

<u>Date de convocation :</u>
22 octobre 2021
<u>Date d'affichage :</u>
22 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

14 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Laurent HIRTZMANN, M. Dominique LECOINTE, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY
Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY,

5 Excusés : M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, (a donné pouvoir à Mme RENAULT Laurence) Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Natacha DURAND

2021-07-05 FINANCES : Budget maison de santé : Décision Modificative N°2.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-681 1 Dotations aux amort des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	875,00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	875,00 €	0.00 €	0.00 €
R-752. Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	875,00€
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	875,00 €
 TOTAL FONCTIONNEMENT				875.00
 INVESTISSEMENT				
R-281568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70,00 €
R-28184 Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	704,00 €
R-28188 Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	101,00€
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	875,00€
D-2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	875,00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	875.00 €	0.00 €	0.00 €
 TOTAL INVESTISSEMENT		875.00€		875.00€
 TOTAL GENERAL		1750.00€		1750.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTER la décision modificative n°2 du budget maison de santé
-

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Emmanuel FRAUD, maire, dans la salle du Conseil Municipal, 2, place du Prieuré.

Date de convocation :
22 octobre 2021
Date d'affichage :
22 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

14 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Laurent HIRTZMANN, M. Dominique LECOINTE, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY,

5 Excusés : M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, (a donné pouvoir à Mme RENAULT Laurence) Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Natacha DURAND

2021-07-06 FINANCES : Demande de subvention classe ULIS (unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) école de Servon sur Vilaine

Depuis la rentrée 2020/2021 le dispositif d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'école Sainte -Marie accueille un enfant domicilié à Livré-sur-Changeon.

L'article 442-5-1 du code de l'éducation précise les conditions dans laquelle les communes de résidence contribuent au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association. Il vise notamment le cas où l'inscription de l'enfant dans l'école privée est liée à des raisons médicales.

L'école Sainte-Marie remplit une mission de service public qui nécessite ce financement.

Il est donc proposé de verser la subvention de 386.00€ à l'école Sainte-Marie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **D'accepter le versement de la subvention pour l'année 2020/2021 pour un montant de 386.00€**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Emmanuel FRAUD, maire, dans la salle du Conseil Municipal, 2, place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
22 octobre 2021
<u>Date d'affichage :</u>
22 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

14 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Laurent HIRTZMANN, M. Dominique LECOINTE, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY
Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY,

5 Excusés : M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, (a donné pouvoir à Mme RENAULT Laurence) Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Natacha DURAND

2021-07-07 FINANCES : Vote des subventions 2021 aux associations

Ci-dessous, les demandes de subventions accordées :

Associations	Subventions demandées 2021	Vote Conseil Municipal
Club de l'Amitié	500€	500.00€
Etoile des Neiges	150€	150.00€
Les Arts Kultur	1000€	1000.00€
Livré Acti'Gym	500€	500.00€
Tennis Club	600€	500.00€
U.N.C	300€	300.00€
Livré Boutic	300€	200.00€
Cumul subventions accordées	3550.00€	3150.00€

En outre, pour libérer des créneaux et favoriser le développement d'associations ayant besoin de créneaux pour pratiquer leur sport, il est proposé de financer des créneaux horaires dans d'autres salles de sports à hauteur de :

- 790 € pour le basket
- 600 € pour le tennis
- 320 € pour le club de football

Il est précisé que cette prise en charge aura lieu sur justificatif entre la commune de Livré-sur-Changeon et la collectivité propriétaire de la salle.

M. Jean-Marc BOUVET, M. Dominique LECOINTE et Mme Laurence RENOULT, faisant partie du bureau de l'association Les Arts Kultur, se sont retirés et n'ont pas pris part au vote.

M. Jean-Pierre DAVENEL, faisant partie de l'UNC, s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

Mme DAUNAY Céline, faisant partie de l'association LIVRE BOUTIC n'a pas pris part au vote

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE les demandes de subvention proposées ci-dessus.**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Emmanuel FRAUD, maire, dans la salle du Conseil Municipal, 2, place du Prieuré.

Date de convocation :
22 octobre 2021
Date d'affichage :
22 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

14 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Laurent HIRTZMANN, M. Dominique LECOINTE, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY
Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY,

5 Excusés : M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, (a donné pouvoir à Mme RENAULT Laurence) Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Natacha DURAND

2021-07-08 FINANCES : Tarif forfait ménage

Vu l'article L 2212-2 du Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu les tarifs de location des salles approuvés par délibération N°2019-01-01 du 11 janvier 2019.

La convention d'utilisation des salles organise les conditions d'utilisation des locaux. Il y est prévu notamment la faculté pour la commune de conserver le chèque de caution remis par les usagers en cas de dégradations des locaux ou du matériel.

Lors de l'état des lieux de sortie ou lorsque le personnel de service nettoie les locaux, il est parfois constaté que les lieux ne sont restitués propres, conformément à la convention d'utilisation.

Un forfait ménage pourrait être appliqué uniquement dans le cas où, lors de l'état des lieux, il serait constaté un défaut de nettoyage flagrant, visé dans l'état des lieux de sortie.

Il pourrait s'établir à la somme de 100€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'autoriser la création d'un forfait ménage uniquement dans le cas où lors de l'état des lieux il est constaté un défaut de nettoyage.
- De voter le forfait ménage à 100€ pour tout location gratuite ou payante

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Emmanuel FRAUD, maire, dans la salle du Conseil Municipal, 2, place du Prieuré.

<u>Date de convocation :</u> 22 octobre 2021
<u>Date d'affichage :</u> 22 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

14 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Laurent HIRTZMANN, M. Dominique LECOINTE, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY
Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY,

5 Excusés : M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, (a donné pouvoir à Mme RENAULT Laurence) Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Natacha DURAND

2021-07-09 FINANCES : Tarifs plat à emporter

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un citoyen a demandé la possibilité de prendre des repas à emporter au restaurant scolaire.

Monsieur le maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Repas complet (entrée, plat garniture, fromage et dessert) pour 5.50€ sans les contenants.
- Repas complet (entrée, plat garniture, fromage, dessert et pain) pour 6€ sans les contenants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'autoriser la création de nouveaux tarifs pour les plats à emporter

- De voter le montant de 5.50€ pour un repas sans pain et sans contenant et un montant de 6€ avec pain et sans contenant

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 24 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Emmanuel FRAUD, maire, dans la salle du Conseil Municipal, 2, place du Prieuré.

<u>Date de convocation :</u>
22 octobre 2021
<u>Date d'affichage :</u>
22 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

14 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Laurent HIRTZMANN, M. Dominique LECOINTE, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY
Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY,

5 Excusés : M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, (a donné pouvoir à Mme RENAULT Laurence) Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Natacha DURAND

2021-07-10 FINANCES : Attribution parcelles communales

Les parcelles communales disponibles sont :

NOM	PRENON	N° DE PARCELLE	LIEU	SURFACE	LOYER 2020(sans les taxes)
BOUVET	MARIE-CLAUDE	ZX12	LA HALINIÈRE	3650 M ²	42.81 ²
DUHIL	ALAIN	ZN 70	LA PETITE MAISON NEUVE	15760 (en partie)M ²	134.79€
		ZN 48	LA PETITE MAISON NEUVE	10010 M ²	85.62€
		ZM.12	LE PETIT DESERT	30000M ²	309.22€
		ZM.12	LE PETIT DESERT	10810 M ²	103.28€

CANDIDATS

N° DE PARCELLE	GALLAIS PIERRICK	MR JEROME GARNIER	MR SERVASIER DOMINIQUE	GAEC LA PEUTELAIS	MR BORDIER
ZX12		X	X		
ZN70	X				
ZN48	X				
ZM12			X	X	X
ZM12			X	X	X

ATTRIBUTION DES PARCELLES A COMPTER DU 1^{ER} janvier 2022 (proposée en commission agriculture le 21 octobre 2021) :

NOM	PRENON	N° DE PARCELLE	LIEU	SURFACE	LOYER 2020(sans les taxes)
SERVASIER	DOMINIQUE	ZX12	LA HALINIÈRE	3650M ²	42.81€
GALLAIS	PIERRICK	ZN70	LA PETITE MAISON NEUVE	15760M ² (en partie)	134.79€
GALLAIS	PIERRICK	ZN48	LA PETITE MAISON NEUVE	10010M ²	85.62€
GAEC DE LA PEUTELAIS		ZM12	LE PETIT DESERT	30000M ²	309.22€
GAEC DE LA PEUTELAIS		ZM12	LE PETIT DESERT	10810M ²	103.28€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- De se prononcer sur l'attribution de ces cinq parcelles communales comme précisée par la commission agricole

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Emmanuel FRAUD, maire, dans la salle du Conseil Municipal, 2, place du Prieuré.

<u>Date de convocation :</u> 22 octobre 2021
<u>Date d'affichage :</u> 22 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

14 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Laurent HIRTZMANN, M. Dominique LECOINTE, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY
Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY,

5 Excusés : M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, (a donné pouvoir à Mme RENAULT Laurence) Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Natacha DURAND

2021-07-11 URBANISME : Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune

Le SYMEVAL (Syndicat Mixte des Eaux de la Vallière) demande à la commune de mettre en conformité notre PLU en y intégrant dans les annexes l'arrêté préfectoral de protection du captage de la Marzelle en vue de la consommation humaine et la déclaration publique des périmètres de protection, tenue à la disposition à la mairie et à la préfecture.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **De valider l'arrêt de mise à jour de notre PLU**
- **D'incorporer l'arrêté dans les annexes de notre PLU**
- .

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Emmanuel FRAUD, maire, dans la salle du Conseil Municipal, 2, place du Prieuré.

Date de convocation :
22 octobre 2021
Date d'affichage :
22 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

14 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Laurent HIRTZMANN, M. Dominique LECOINTE, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY
Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY,

5 Excusés : M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, (a donné pouvoir à Mme RENAULT Laurence) Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Natacha DURAND

2021-07-12 URBANISME : Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles T13 – Y138 – Y175 – Y179 Rue Jean-Louis GUERIN

Demandeur : Me Nadège GUIMONT

Propriétaires M. PACAUD Patrick

Parcelle : Y13 d'une superficie de 910m²

Parcelle Y138 d'une superficie de 139m²

Parcelle Y175 d'une superficie de 18m²

Parcelle Y179 d'une superficie de 293 m² soit une superficie totale de 1360m²

Prix de vente : 258 000€ + frais

Candidat à l'achat : Mme Marie LANDURE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles Y13 – Y138 – Y175 – Y179.

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Emmanuel FRAUD, maire, dans la salle du Conseil Municipal, 2, place du Prieuré.

<u>Date de convocation :</u> 22 octobre 2021
<u>Date d'affichage :</u> 22 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

14 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Laurent HIRTZMANN, M. Dominique LECOINTE, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY
Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY,

5 Excusés : M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, (a donné pouvoir à Mme RENAULT Laurence) Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Natacha DURAND

2021-07-13 URBANISME : Déclaration d'Intention d'Aliéner de la parcelle YI98, Rue Jean Bercu

Demandeur : Me Philippe POLIDORI

Propriétaires Mme DELAMARRE Yvonne (veuve PIGEON)

Parcelles : YI 98 d'une superficie de 711 m²

Prix de vente : 42 500€

Candidat à l'achat : M.et Mme BANTREIL Renaud

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle YI98

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Emmanuel FRAUD, maire, dans la salle du Conseil Municipal, 2, place du Prieuré.

<u>Date de convocation :</u> 22 octobre 2021
<u>Date d'affichage :</u> 22 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

14 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Laurent HIRTZMANN, M. Dominique LECOINTE, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY
Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY,

5 Excusés : M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, (a donné pouvoir à Mme RENAULT Laurence) Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Natacha DURAND

2021-07-14 QUESTIONS DIVERSES : Transfert pharmacie / échange de parcelle

Principe d'échange de deux parcelles de 100m² entre la commune et les futurs acquéreurs du fonds pour le transfert de la pharmacie.

Les acquéreurs cèdent à la commune 100m² de la parcelle AB 277 et la commune cède en retour aux futurs acquéreurs 100m² de la parcelle AB 194, ceci étant une condition suspensive lors de la vente pour le transfert de la pharmacie.

Les frais de bornage seront à la charge du demandeur.

Monsieur le maire étant concerné par le transfert de la pharmacie sort de la salle lors du vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vote pour l'échange des parcelles dans les conditions susvisées.**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 24 septembre 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Emmanuel FRAUD, maire, dans la salle du Conseil Municipal, 2, place du Prieuré.

<u>Date de convocation :</u> 22 octobre 2021
<u>Date d'affichage :</u> 22 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19

14 Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Laurent HIRTZMANN, M. Dominique LECOINTE, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY
Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY,

5 Excusés : M. Henri FERRON (a donné pouvoir à M. Emmanuel FRAUD), Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, (a donné pouvoir à Mme RENAULT Laurence) Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Natacha DURAND

2021-07-15 QUESTIONS DIVERSES : Transport ligne de bus entre Livré-sur-Changeon et Saint-Aubin-du-Cormier

Monsieur le maire présente le rapport suite à la consultation de Livré-Cormier pour la création d'une ligne de bus entre Livré-sur-Changeon et Saint-Aubin-du-Cormier.

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 29 octobre 2021.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.